

# COMMUNE DE MEALLET

## Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2021

Séance du 14 avril 2021

### I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2021 a été préparé avec la volonté :

- d'assurer pour les besoins de la population de la Commune, qui s'élève à 169 habitants permanents (source INSEE), un service public efficace et adapté et ce, sans oublier les personnes en résidence secondaire, résidences dont le nombre voisine celui des résidences principales ;
- de voter un budget en équilibre et d'assurer la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de dégager une meilleure capacité d'autofinancement pour un exercice marqué par la volonté d'assurer en priorité la finalisation de l'opération « assainissement collectif dans le Bourg ».

S'agissant des travaux à effectuer dans le cimetière communal suite à la reprise des tombes en déshérence, dans le gîte ou encore des gros travaux sur certaines voies communales, ces projets ne seront lancés définitivement que lorsque les finances le permettront.

### II. Commune - Section de fonctionnement

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à la gestion courante et récurrente des services communaux. Pour notre Commune la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à **la somme de 296 451.00 €**.

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 s'élèvent à **235 276,28 €** auxquelles il faut ajouter **61 174,72 €** au titre du résultat reporté. Les principales recettes émanent du chapitre « impôts et taxes » pour **133 443,00 €** et du chapitre « dotations et participations ».

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 s'élèvent à **214 816,88 €** et sont constituées par les charges à caractère générale pour **78 020,00 €**, les charges de personnel pour **77 400,00 €**, les dépenses de gestion courante pour **30 122,11 €**, les atténuations de produits pour **20 195,00 €**, les charges financières pour **2 154,00 €** et les dépenses imprévues pour **6 925,77 €**. Les charges de personnel et frais assimilés représentent **36,03 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la Commune et les charges à caractère général **36,32 %**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement incluant le résultat reporté et celui des dépenses de fonctionnement incluant la dotation amortissement pour 1 634,12 €, soit **80 000,00 €**, constitue **l'autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau contracté souvent à moyen ou à long terme.

Les trois principaux types de recettes pour la Commune sont :

- Les impôts directs locaux, avec 69 050,00 €, à noter 66 152,00 € encaissés l'an passé ;
- La taxe sur les pylônes avec 52 020,00 € ;
- Les dotations et participations versées par l'Etat avec 95 696,00 €.

## **b) Dépenses et recettes de la section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Charges à caractère général	78 020.00	Recettes des services	1 093.00
		Atténuation de charges	25.00
Dépenses de personnel	77 400.00	Impôts et taxes	133 443.00
Autres dépenses de gestion courante	30 122.11	Dotations et participations	95 696.00
Dépenses financières	2 154.00	Revenus des immeubles	5 000.00
Dépenses exceptionnelles	0.00	Recettes exceptionnelles	16.28
Atténuations de produits	20 195.00	Recettes financières	0.00
Dépenses imprévues	6 925.77	Autres produits divers de gestion courante	3.00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>214 816.88</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>235 276.28</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 634.12	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0.00
Virement à la section d'investissement	80 000.00	Excédent brut reporté	61 174.72
<b>Total général</b>	<b>296 451.00</b>	<b>Total général</b>	<b>296 451.00</b>

## **c) La fiscalité**

Un changement d'importance intervient cette année dans la fiscalité locale. En effet, pour compenser la perte de ressources communales causée par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, l'Etat transfère aux communes la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ainsi, le taux communal pour le foncier bâti 2021 sera donc calculé à partir du taux communal 2020 fixé à 9,14% additionné au taux départemental 2020 fixé à 23,56 %, soit un taux global 2021 pour la taxe foncière sur le bâti de 32,70%.

S'agissant de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, son taux ne bouge pas, il reste fixé à 62,29%.

## **d) Les dotations de l'Etat**

Les dotations attendues de l'Etat sont estimées à **92 307.00 €**, soit 67 259.00 € pour la dotation forfaitaire, 17 057.00 € pour la dotation de solidarité rurale, 1 937.00 € pour la dotation nationale de péréquation, 6 054,00 € pour la dotation particulière élus locaux.

## **III. Commune - Section d'investissement**

### **a) Généralités**

Traditionnellement le budget d'investissement prépare l'avenir. Le budget d'investissement 2021 de la Commune s'équilibre donc en recettes et en dépenses à **la somme de 471 129.26 €**.

Les dépenses sont représentées essentiellement par l'ensemble des opérations citées ci-avant auxquelles il convient de rajouter la charge en capital de la dette.

Quant aux recettes, elles se composent principalement des subventions attachées aux travaux d'assainissement collectif du Bourg, de la participation des usagers aux travaux assainissement, du FCTVA ainsi que de l'excédent 2020 affecté à l'investissement, du virement de la section de fonctionnement dit autrement l'autofinancement et enfin de l'amortissement fonds concours réseau électrique.

**b) Dépenses et recettes de la section d'investissement**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit d'investissement reporté	6 502.23	Virement de la section de fonctionnement	80 000.00
Remboursement capital des emprunts	24 238.00	FCTVA	55 461.00
Travaux de voirie	65 288.03	Subvention	0.00
Réhabilitation Bâtiment Mairie-Gîte	20 000.00	Subvention	0.00
GR Eglise (Rampes...)	3 500.00	Participation Association Amis de l'Eglise	710.00
Assainissement Maîtrise d'œuvre, droits superficie, travaux...	260 675.00	Subvention Départ FCS 2020/2021	25 000.00
		Subvention DETR 2020	20 771.00
		Subvention Adour/Garonne	115 916.00
Ecriture comptable DETR assainissement (041)	27 426.00	Participations Usagers	67 000.00
		Ecriture comptable frais études assainissement (041)	27 426.00
Participation travaux électrification	2 000.00	Amort Fonds concours réseau électrique	1 634.12
Autres dépenses (reliures)	1 000.00		
Matériel informatique, de voirie, transport, mobilier	19 500.00		
Autres immobilisations corporelles (dont plaques rues et n° adressage)	6 000.00		
Charges (écritures d'ordre entre sections)			
Travaux et divers (cimetière)	25 000.00	Excédent 2020 affecté à Investissement	77 211.14
OPAH	10 000.00		
<b>Total général</b>	<b>471 129.26</b>	<b>Total général</b>	<b>471 129.26</b>

**c) Les principales dépenses de l'année 2021 sont les suivantes :**

- les travaux d'assainissement collectif du Bourg (réseaux et station), soit 55,33% du budget primitif total ;
- les travaux de voirie (provision) ;
- l'acquisition de matériel divers ;
- les travaux au cimetière après reprise des concessions abandonnées (provision) ;
- le remboursement du capital des emprunts.

**d) Les subventions d'investissement prévues :** elles concernent exclusivement le programme d'assainissement avec 20 771.00 € de reliquat DETR, 25 000.00 € du Département au titre du Fonds Cantal Solidaire et 115 916.00 € de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

#### IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement sont équilibrées à la somme de :	296 451.00 €
b) Recettes et dépenses d'investissement sont équilibrées à la somme de :	471 129.26 €
	-----
c) <u>Total du budget 2021 toutes sections confondues :</u>	<u>767 580.26 €</u>

#### d) Les principaux ratios par habitant (pour 169 habitants) :

- \* Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant s'élèvent à : **1 271,00 €** ;
- \* Le produit des impôts directs par habitant est de : **409,00 €** ;
- \* Les recettes réelles de fonctionnement par habitant sont de : **1 392,00 €** ;
- \* **La CAF brute (recettes de fonctionnement réelles – dépenses réelles de fonctionnement) s'établit à 20 459,40 €, soit 121,00 € par habitant.**

#### e) Etat de la dette

L'encours de la dette (capital restant dû au 31 décembre 2020) est de 144 093,78 € ce qui représente 853,00€ par habitant.

L'annuité globale de la dette est de 25 390.76 €, soit 150,00 € par habitant.

#### V. CCAS – Section de fonctionnement

Le budget 2021 du CCAS s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 000,00 €. Les principales recettes émanent du résultat reporté avec 1 944,89 € et de la contribution communale 1 055,11 €. Le principal poste de dépenses est celui des charges à caractère général avec 1 600,00 € destiné à financer les colis de Noël pour les personnes âgées et le goûter servi à cette occasion.

#### VI. Conclusion

Le budget de la Commune a été voté avec 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.  
Le budget du CCAS a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Maire,  
Roger RIBAUD.